

PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS, VITICULTEURS ET ASSOCIATIONS



DÉCOUVREZ VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

Principales conditions tarifaires en vigueur au 1^{er} janvier 2025 - Tarifs HT

En cas de refus des modifications présentées, vous pourrez résilier
la convention de compte sans frais avant le 1^{er} janvier 2025.

DU NOUVEAU POUR LES ASSOS !

Découvrez YAPLA, la plateforme de paiement et de gestion tout-en-un.

→ Toutes les infos page 4.



ALSACE VOSGES



L'ÉDITO

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

“Chers sociétaires, chers clients,

Au Crédit Agricole Alsace Vosges, notre ambition est de vous proposer les solutions et l'expertise adaptées à vos besoins à un prix juste et transparent. C'est pourquoi, cette année encore, l'augmentation de nos tarifs restera modérée. C'est un engagement que nous prenons.

Nous proposons des offres personnalisées pour soutenir le développement de votre activité et la protéger. Nous avons récemment lancé Up2Pay Restaurant, qui vient enrichir notre gamme de solutions d'encaissement : ce TPE nouvelle génération permet notamment de gérer les pourboires et de sécuriser les réservations. Pour nos associations clientes, nous nous sommes associés à Yapla, plateforme de paiement et de gestion tout-en-un, à laquelle elles peuvent adhérer gratuitement.

Nous avons également à cœur de vous garantir un accompagnement de proximité. Votre conseiller se déplace pour vous rencontrer et comprendre la vie de votre entreprise, de votre exploitation, ou de votre association, et appréhender au mieux vos enjeux et les contraintes auxquelles vous faites face.

Il peut aussi s'appuyer sur nos experts pour vous apporter un conseil pointu, notamment en matière de transitions environnementales et sociétales. Il vous conseille sur les évolutions réglementaires, telles que l'obligation de mettre en place un dispositif d'épargne salariale dans les entreprises de plus de 11 salariés dès le 1^{er} janvier 2025.

Nous sommes à votre écoute pour vous proposer les offres et services qui vous correspondent le mieux. L'ensemble de nos collaborateurs s'y engage, au quotidien.

Merci pour votre confiance et votre fidélité. »

Thierry CORNILLE

Directeur Général du Crédit Agricole Alsaces Vosges

SOMMAIRE

	Ouverture, Fonctionnement et Suivi de compte	P. 4
	Offres groupées de services	P. 6
	Banque à distance	P. 7
	Vos moyens et opérations de paiement	P. 8
	Vos solutions monétiques et e-commerce	P. 10
	Épargne et Placements financiers	P. 11
	Financements des professionnels et des agriculteurs	P. 12
	Assurances et prévoyance	P. 13
	Opérations à l'étranger	P. 14
	Dates de valeur	P. 15
	Résoudre un litige	P. 16
	Cartographie des zones européennes	P. 18

Légende

 Inclus dans le Compte à Composer Pro et le Compte à Composer Agri



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture, clôture et transfert de compte Professionnels & Agriculteurs

Gratuit

Services bancaires de base⁽¹⁾ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L312-1 et article D.312-5.1 du Code monétaire et financier

Gratuit

BON À SAVOIR



Simple et rapide, le service d'aide au **changement de domiciliation** à l'ouverture du compte, prendra en charge, à votre place, les formalités administratives. Parlez-en à votre conseiller.

RELEVÉ DE COMPTE

	Papier	E-relevé
Relevé mensuel	Gratuit	Gratuit
Relevé décadaire	5,20 € / mois	Gratuit
Relevé journalier	28,60 € / mois	Gratuit

BON À SAVOIR



Sûr, rapide, écologique, **GRATUIT**, l'e-relevé est accessible dans votre espace de banque en ligne. Il a la même valeur légale que le relevé papier.

Rédition d'un relevé de compte / relevé carte

5,10 €

FONCTIONNEMENT DE COMPTE

● **Commission de mouvement** (mini 12,00 € par trimestre)

• Pro et Agri 0,12 % à 0,20 %

● **Frais de tenue de compte**

• Pro (trimestriel) 46,50 €

• Agri (trimestriel) 42,50 €

• CSE, syndicats et groupements (CAEL Vision + Pro et commission de mouvement inclus) 3,00 € / mois

Spécifique ASSOCIATIONS (hors marché des Entreprises)

• Frais de tenue de compte

> **Adhérent YAPLA** ⁽²⁾ (Gratuité sous réserve de mettre à jour vos documents administratifs chaque année. À défaut, la tarification « Non adhérent » sera appliquée)

Gratuit

> Non adhérent YAPLA

3,00 € / mois

• Commission mouvement / accès services banque en ligne Vision +

Gratuit

NOUVEAUTÉ **Yapla** |

Pour faciliter la gestion de votre association, nous vous offrons les services de la plateforme de paiement et de gestion tout-en-un **YAPLA** ⁽³⁾ :

- Gestion des membres
- Événement
- Comptabilité
- Communication / Site web

Découvrez **YAPLA** en flashant ce QR code *



En tant qu'association cliente du Crédit Agricole, votre adhésion à la formule Essentiel de Yapla est gratuite ⁽⁴⁾ **et vos frais de tenue de compte aussi !** ⁽⁵⁾

Commission du plus fort découvert	0,079 %
Frais de gestion compte inactif ⁽⁶⁾ (par an)	30,00 €
Frais de gestion compte spécifique	12,60 €

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Assurances des moyens de paiement

• SécuriCompte Pro plus	3,00 € / mois
• SécuriCompte Agri plus	4,00 € / mois
Commission d'actualisation d'un dossier administratif, juridique et comptable	67,00 €
Renseignements commissaires aux comptes	114,00 €
Recherches	de 5,70 € à 83,00 €
Aide au bilan (par édition)	16,60 €

INCIDENTS

Incident de paiement

Frais lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit
Commission d'intervention par opération ⁽⁷⁾ (maxi 3/jour)	8,80 €
Frais de rejet ⁽⁹⁾ pour défaut de provision : virement, prélèvement et effet de commerce	20,00 €
Contagions interdit bancaire externe	24,20 €

Incident chèque sans provision

• Frais de lettre d'information préalable au rejet de chèque	11,90 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• Forfait ⁽⁹⁾ si chèque < 50 €	30,00 €
• Forfait ⁽⁹⁾ si chèque > 50 €	50,00 €
Chèque payé en infraction	25,30 €

BON À SAVOIR



COMMISSION D'INTERVENTION

La présentation d'une opération débitrice non autorisée nécessite un traitement journalier adapté qui entraîne des frais d'intervention.

(1) Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services. (2) Une exonération des frais de tenue de compte sera accordée pour les associations ayant adhéré à Yapla avec des justificatifs règlementaires à jour tous les ans (Procès verbal d'assemblée générale, statuts, carte nationale d'identité des membres, etc.). (3) Yapla France est une SAS au capital de 610.000€, siège social : 50 rue la Boétie, 75008 Paris, RCS Paris 850 890 666, enregistrée auprès de l'ACPR en tant qu'agent de LemonWay prestataire de services de paiement, sous le n°83272, et auprès de l'ORIAS en tant qu'Intermédiaire en Financement Participatif sous le n°19004549. (4) Les associations clientes du Crédit Agricole Alsace Vosges bénéficient de conditions privilégiées sur YAPLA, à savoir la gratuité de la formule Essentiel mais également de remises tarifaires sur les autres formules. (5) tarification comprenant le fonctionnement de votre compte ainsi que l'accès et la gestion de votre compte en ligne. (6) Frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30 € et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et des produits et services bancaires liés à ces comptes. (7) Opération entraînant une irrégularité de fonctionnement de compte et nécessitant un traitement particulier. (8) Montant de frais maxi (y compris commission d'intervention et notification) plafonné au montant de l'opération rejetée. (9) Incluant notamment les frais pour : lettre d'injonction, déclaration d'infraction, certificat de non-paiement, blocage provision, lettre d'information préalable, commission d'intervention.



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES ⁽¹⁾

LE COMPTE À COMPOSER PROFESSIONNELS ET AGRICULTEURS

LE SOCLE

Exonération des frais de tenue de compte

Exonération de la commission de mouvement

Accès à vos comptes en ligne : consultation/virements internes et externes (unitaires et sur listes)

Date de valeur J pour les chèques et les effets

Mise en place illimitée de prélèvements

Assurances perte ou vol de vos moyens de paiement : SécuriCOMPTE Pro Plus⁽²⁾ et SécuriCOMPTE Agri Plus⁽²⁾

Alertes sms/mail : info solde journalier, mise à disposition des moyens de paiement (au choix)

Services Experts Pleinchamp (taxable)
Uniquement Compte à Composer agriculteurs

Professionnels - Tranches de chiffre d'affaires confié	Cotisation mensuelle
< ou = à 40 K €	15,50 €
41 à 100 K €	20,50 €
101 à 300 K €	27,00 €
301 à 750 K €	35,00 €
751 à 1 500 K €	46,00 €
1 501 à 2 000 K €	68,00 €

Agriculteurs - Tranches de chiffre d'affaires confié	Cotisation mensuelle
< ou = à 40 K €	13,00 €
41 à 100 K €	19,00 €
101 à 300 K €	20,00 €
301 à 750 K €	23,80 €
> à 751 K €	26,00 €

Professionnels de santé

Nous consulter

BON À SAVOIR



L'assurance SécuriCOMPTE Pro Plus⁽²⁾ couvre notamment :

- la perte ou le vol de moyens de paiement professionnels
- le vol par agression ou effraction de votre mobile professionnel
- le vol par agression durant le transport de votre recette journalière entre vos locaux professionnels et votre agence
- la perte ou le vol de vos clés des locaux professionnels et des frais de reconstruction des documents officiels

COMPTES-SERVICES PRO ET AGRI (plus commercialisés)

Compte Service Pro Essentiel	24,50 €
Compte Service Agri Essentiel	13,80 €
Compte Service Terre & Vigne	20,00 €
Compte Service Professionnel	35,40 €

(1) Les produits composant les Comptes Services et les Comptes à Composer peuvent être vendus séparément. (2) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Modules de placement pour optimiser vos excédents de trésorerie

Placement programmé	3,00 €
Placement dynamisé	10,50 €

Avantages tarifaires (uniquement pour les détenteurs du CAC Pro ou Agri)

• Sécurihelp pro et agri	50 %
• Aide au bilan	50 %

BON À SAVOIR



Vous êtes micro-entrepreneur individuel ?

EKO PRO**, c'est un compte, une carte et l'accès au service des agences Crédit Agricole pour **6 €/mois**.

Inclus : frais de tenue de compte actif, frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations passées en débit du compte sur le trimestre écoulé de 10 000 € - au-delà de ce seuil, une commission de mouvement au débit de 0,10 % sera facturée. E-relevé ou relevé de compte mensuel, consultation et gestion de vos comptes en ligne ou sur smartphone (Appli MaBanque) et une carte « Professionnel Mastercard » à autorisation systématique et à débit immédiat.

*** Voir conditions et limites au contrat et auprès de votre conseiller.*



BANQUE À DISTANCE

INTERNET

• Le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/*

Service de banque à distance par Internet (Crédit Agricole en ligne PRO BASE)

Gratuit

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes et la réalisation de virements internes.

Crédit Agricole En Ligne (abonnement mensuel) *

● Vision + Pro (Consultation des comptes, virements internes et externes, offre de bourse de base et consultation effets de commerce)	8,20 €
● Action Pro Offre Vision + Pro avec gestion des effets et des ordres de bourse	16,20 €

* Accès gratuit, hors coût de l'opérateur.

TÉLÉPHONE

Accès par téléphone

Appel à votre conseiller sur sa ligne directe

Gratuit

Frais d'utilisation du service vocal Filvert :

(03 88 24 67 68)**

• Accès à un conseiller et pour toute question relative à l'exécution d'un contrat souscrit	Gratuit
• Consultation des comptes (par connexion)	0,25 €

** Numéro non surtaxé, prix selon opérateur.

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉ (EDI)

Inclus consultation de compte sur Internet + télétransmission
+ validation électronique des ordres

EDIWEB (abonnement mensuel)	25,00 €
Option Pack prélèvement	Nous consulter
EBICS (abonnement mensuel)	39,50 à 60,00 €

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Signature performance	1,80 € / mois
Signature premium	3,40 € / mois
Mon Certificat eIDAS (sphère publique et usage bancaire)	Nous consulter
3 SKey (multi-banques / 2 clés incluses)	180,00 € / 3 ans

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation carte*

Carte MasterCard professionnelle AS	39,50 € / an
Carte MasterCard professionnelle AS Autoentrepreneur	26,00 € / an
Business Card débit immédiat et différé	59,00 € / an
Business Card Executive / Business World débit immédiat et différé	144,00 € / an

* Carte utilisée à des fins de dépenses professionnelles et dont les débits sont effectués sur le compte de l'entreprise.

Bénéficiez d'une remise de -50 % sur votre 6^e carte bancaire !

(Renseignement auprès de votre conseiller)

Retrait d'espèces

	Crédit Agricole	Autre banque en € dans l'EEE**	Suisse	Autres devises ou pays*
BusinessCard	Gratuit	1 € / retrait (dès le 4 ^e retrait)	1,00 % + 3,35 € frais fixe Mini. : 4,10 € Max. : 7,70 €	2,25 % + 3,35 € frais fixe Mini. : 5,75 € Max. : 16,45 €
BusinessCard Executive / Business World	Gratuit	Gratuit		

* Distributeurs autres banques hors zone € ou monnaie différente de l'€. ** Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Paiement par carte

	Paiement par carte en € en France et dans un pays de l'EEE ⁽¹⁾	Autres paiements par carte ⁽²⁾	
		En suisse (max. 7,60 €)	Autres devises ou pays (max. 16 €)
Frais fixe (par opération)	Gratuit	0,33 €	0,33 €
Frais proportionnel au montant du paiement	Gratuit	1 %	2,25 %

+ Frais de change éventuels. + N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte. (1) Soumis au Règlement européen n° 924/2009 paiement en euro, en devise suédoise ou en leu roumain, dans l'Espace économique Européen – cf. cartographie p. 18 (2) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 924/2009 du 16 septembre 2009.

VIREMENTS

Un virement SEPA* doit respecter les modalités suivantes :

- Être réalisé dans la zone SEPA
- Être libellé en euros
- Être non urgent
- Avoir BIC/IBAN du bénéficiaire correctement renseignés
- Frais partagés (SHA)

* « Single European Payment Area » : la zone SEPA est constituée de 34 pays : les 28 pays de l'Union Européenne (zone euro et non euro), Monaco, le Liechtenstein, Saint-Marin, la Norvège et la Suisse. Voir cartographie p. 18.

Virements SEPA

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

Émission d'un virement SEPA

Virement SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel	Gratuit	Gratuit
• vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale		
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	Gratuit	4,50 € / virement
• Vers un compte d'une autre banque (hors Suisse et Royaume-Uni)	Gratuit	4,50 € / virement
Virement SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Virement vers la Suisse ou le Royaume-Uni		
• Commission de transfert	Gratuit	0,75‰
• Mini		15,00 €
Virement valeur compensée	N.C.	14,40 €

Virement par EDIWEB ou EBICS

Remise de liste télétransmise		Gratuit
Par virement SEPA télétransmis (virement classique ou instantané)		0,07 € / opération
Par virement valeur compensée télétransmis		0,54 €
Virement SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	6,70 €
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

Émission d'un virement Instantané SEPA

(via le service de banque à distance par internet Crédit Agricole en ligne ou sur l'application Ma Banque)

Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	Gratuit
---	----------------

Réception d'un virement SEPA

› En provenance de la zone SEPA hors Suisse et Royaume-Uni	GRATUIT
› En provenance de la Suisse et Royaume-Uni	
• < 150 €	GRATUIT
• > 150 €	15,90 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT INSTANTANÉ SEPA

• En provenance de la zone SEPA y compris Suisse et Royaume-Uni	GRATUIT
---	----------------

Virements non SEPA

Opération libellée en devises ou en euros hors zone SEPA

Cf. Rubrique « Opérations à l'étranger »

PRÉLÈVEMENTS SEPA

Réaliser un paiement par prélèvement SDD (SEPA Direct Debit)

Mise en place d'un mandat prélèvement CORE	Gratuit
Paiement d'un prélèvement	Gratuit
Opposition	14,00 €
Mise en place d'une autorisation de paiement SDD B2B*	8,70 €

* SDD B2B ou B to B : prélèvement inter-entreprises.

Encaisser par prélèvement SDD (SEPA Direct Debit)

Demande code émetteur (ICS)	80,00 €
Pack prélèvements (option EDIWEB)	Nous consulter
Prélèvement SEPA remis par EBICS / EDIWEB	
• Prélèvement SDD CORE (par opération transmise)	0,33 €
• Prélèvement SDD B2B (par opération transmise)	0,40 €
• Prélèvement B2B/CORE impayé	13,60 €

CHÈQUES

Chèque de banque	13,40 €
Opposition à paiement / chèque	17,20 €
Envoi chéquier	
• Simple	Frais postaux
• Recommandé	8,30 €

DÉPOT D'ESPÈCES

Frais à partir de la 6 ^{ème} remise *	6,00 €
Frais sur remise de faible montant ** (inférieure à 50€)	2,00 €

* Exonération pour les clients Associations et Agriculteurs et les Professionnels équipés d'un terminal de paiement domicilié au Crédit Agricole Alsace Vosges. ** Uniquement pour les clients Professionnels.

EFFETS DE COMMERCE

Effet à payer	Gratuit
Mise en place d'un avis de domiciliation	Gratuit
Remise d'effets à l'encaissement ou à l'escompte :	
Papier	
• Frais par effet remis	6,90 €
• Frais par bordereau de remise d'effet papier	9,50 €
• Retour de bordereau de remise ou d'effet non conforme	15,20 €
Télétransmis EBICS / EDIWEB / Internet	
• Frais de remise	Gratuit
• Commission de service par effet	0,37 €
Effet réclamé / Effet changement de mode / Effet prorogé	15,20 €
Modification d'effet / Suppression d'effet	15,20 €
Effet impayé	20,00 €



VOS SOLUTIONS MONÉTIQUES ET E-COMMERCE

SOLUTION ENCAISSEMENT EN PROXIMITÉ ET EN DÉPLACEMENT

Terminal de paiement électronique (TPE) (Location & maintenance)

TPE fixe	à partir de 22,00 €
TPE ANDROID portable ou GPRS	à partir de 29,50 €

NOUVEAUTÉ

Découvrez la technologie **ANDROID** + vous offrant notamment l'archivage des tickets de caisse, un mode offline et le journal de suivi de transaction

ENCAISSEMENT EN MOBILITÉ Up2Pay Mobile		Frais de mise en service ou achat	Abonnement	Commission monétique
Formule ACCESS	Sans lecteur	10,00 €	-	1,75 %
	Avec lecteur	29,00 €	-	
Formule ABONNEMENT	Sans lecteur	10,00 €	15,50 €	Nous consulter
	Avec lecteur	29,00 €		

Up2Pay Caisse digitale [Nous consulter](#)

Up2Pay Restaurant

(Services : matériel Android +, la gestion des pourboires, horaires de maintenance étendus, prise d'empreinte et paiement par lien...)

[Nous consulter](#)

SOLUTION ENCAISSEMENT À DISTANCE ET E-COMMERCE

UP2Pay par lien : Offre d'encaissement sécurisé par lien SMS et Email	Nous consulter
UP2Pay E-transaction : Offre encaissement par carte sur votre site Internet	À partir de 17,00 €/mois
Besoin de créer votre site Internet ?	Nous consulter

Services complémentaires

Paiement fractionné : offre 3XCB	Nous consulter
Fidéliser votre clientèle : offre UP2Pay Fidélité	
Encaissement temporaire : Offre TPE GPRS temporaire	
Différé santé : option d'encaissement en différé (dédiée aux professionnels de la santé)	

POUR EN SAVOIR + sur nos solutions d'encaissement



* Accès gratuit hors coût de l'opérateur.



€ ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Compte sur Livret Excédent Pro	Gratuit
Compte Excédent de Trésorerie	Gratuit

PLACEMENTS FINANCIERS

Ordres de bourse

Conditions hors frais de marché conformément à la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers.

	INTERNET	TÉLÉPHONE
Montant des ordres		
Tous montants	0,42 %	1,00 %
Mini.	7,33 €	12,50 €
Frais fixe par ordre	Gratuit	2,75 €
Internet Invest Store Intégral		Nous consulter
Ordre non exécuté		Gratuit
Obligations		Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

GESTION D'UN COMPTE TITRES ⁽¹⁾

Forfait annuel par compte		24,17 €
	Valeurs CA	Valeurs hors groupe Crédit Agricole
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	Gratuit	0,333 %
Frais fixe par ligne	4,42 €	4,42 €
Montant maximum		291,66 €

(1) Portefeuille au 31 décembre de l'année précédente et prélèvement en février de l'année en cours.

ÉPARGNE SALARIALE ET ASSURANCES COLLECTIVES



Découvrez les solutions **Épargne Salariale** et **Épargne Retraite** du Crédit Agricole, qui vous permettront de fidéliser vos salariés et dynamiser votre politique de rémunération tout en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

ÉPARGNE SALARIALE

PEI et PERCO-LI	
Frais d'adhésion	199€
Forfait annuel de tenue de compte	199€
Droit d'entrée à chaque versement	2%

ASSURANCES COLLECTIVES

Santé et prévoyance collective
Nous consulter



FINANCEMENTS DES PROFESSIONNELS ET DES AGRICULTEURS *

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Crédit moyen-long terme	Nous consulter
Crédit Bail	Nous consulter

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

Découvert autorisé par ligne de Crédit

Frais de dossier	1 % avec mini 100 €
Commission d'engagement (trimestre échu)	0,2925 %

Crédit à court terme

Frais de dossier	Nous consulter
------------------	----------------

BON À SAVOIR



Les solutions de financement en ligne

Cash in Time

Une avancée de trésorerie débloquée de chez vous sur production de factures.

Prêt Express Pro Agri

Une solution de financement 100 % en ligne sous certaines conditions.

* L'obtention de crédit se fait sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt par le Crédit Agricole Alsace Vosges prêteur.

Cession de créances

Daily	
Frais par bordereau	18,00 €
Commission de service	6,50 €
Commission par notification	22,50 €
Prorogation par facture	17,00 €
Frais d'impayé	18,60 €

Affacturation : Cash in Time

Nous consulter

Garantie de fonctionnement

Garantie et cautionnement	Nous consulter
Cautionnement bancaire	
- Frais de dossier	50,00 €
- Commission (mini 30 €)	Maxi 2 %/an

AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AUX PRÊTS

Réédition tableau d'amortissement (en agence)	25,00 €
Réédition tableau d'amortissement (sur site internet)	Gratuit
Pause crédit	104,00 €
Modification date échéance ou compte payeur	22,40 €
Autres modifications (mise en place d'avenant)	à partir de 63,40 €
Délégation d'assurance (ADE externe)	107,00 €
Gestion d'un sinistre Assurance Emprunteur	58,90 €



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE ⁽¹⁾

Parce qu'il est essentiel d'assurer vos outils de travail, mais aussi vos salariés et vous-mêmes, le Crédit Agricole vous accompagne avec des offres adaptées.

NOS EXPERTS DÉDIÉS AUX ASSURANCES SONT À VOTRE ÉCOUTE !

- Protéger votre activité
- Sécuriser vos revenus
- Protéger vos salariés
- Assurer vos outils de travail
- Protéger votre famille
- Assurer vos biens personnels

(1) Les contrats d'assurance sont proposés par PACIFICA et PREDICA. Evénements garantis et conditions indiqués au contrat. PACIFICA, compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. TVA : FR95 352 358 865. PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.



OPÉRATIONS À L'ÉTRANGER

INFORMATIONS

Imputation des frais de virement internationaux :

- Frais BEN : le bénéficiaire supporte l'ensemble des frais
- Frais SHARE : chaque partie supporte les frais de sa banque
- Frais OUR : l'émetteur du virement supporte l'ensemble des frais

MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT

Virements reçus :

- Virement international (hors SEPA) **15,90 €**
- Inférieur à 150 € **Gratuit**

Chèques crédit sauf bonne fin :

- Commission de négociation **0,10 %**
 › Mini. **24,40 €**

Remise documentaire à l'export :

- Commission d'encaissement **0,20 %**
 › Mini. **70,00 €**

Crédit Documentaire (+ Stand By) à l'export :

- Notification d'ouverture **0,10 %**
 › Mini. **104,00 €**
 ou confirmation de crédit **Taux et mini. variables**
 (en fonction du pays et de la banque émettrice) **95,00 €**
- Commission de modification * **0,15 %**
 › Mini. **135,00 €**
- Commission paiement différé **Taux variable**
 (en fonction du pays et de la banque émettrice)
- Commission de mise en conformité /
 prévérification **79,50 €**

* Sauf augmentation du montant ou prorogation de la validité.

MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT

Virement émis :

- Virement international (hors SEPA) saisi en agence
 › Frais « Share » (seuls les frais du Crédit Agricole sont à la charge du donneur d'ordre)
 – Commission de transfert **0,75 ‰**
 – Mini. **15,00 €**
- › Frais « Our » (tous les frais, y compris ceux des banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre)
 – Commission de transfert **0,75 ‰**
 – Mini. **15,00 €**
 + frais de la banque étrangère

Règlement effet tiré sur nos clients :

- Commission d'encaissement **0,15 %**
 › Mini. **29,10 €**

Remise documentaire à l'import :

- Commission d'encaissement **0,20 %**
 › Mini. **70,00 €**

MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT

Crédit Documentaire (+ Stand By) à l'import :

• Commission d'ouverture (par trimestre) Mini. (par trimestre)	0,25 % 95,00 €
• Commission de modification *	95,00 €
• Commission de levée de document > Mini.	0,125 % 104,00 €
• Acceptation de paiement différé (par mois) > Mini. (par mois)	0,833 % 95,00 €
• Rédaction et analyse d'un projet	40,00 €

*Sauf augmentation du montant en prorogation de la validité.

CHANGE

Commission de change applicable à toute opération d'achat ou de vente de devises	0,75 %
• Mini.	14,20 €
• Maxi.	214,00 €
+ Opération ponctuelle de change de gré à gré	11,20 €

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Délivrance d'un avis de débit ou de crédit	2,60 €
Intervention sur virement (modifications d'instructions, émission d'un justificatif de paiement, virement non conforme...)	21,20 €

GARANTIE BANCAIRE À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

Commission d'engagement (par mois)	0,18 %
• Mini. (par mois)	12,00 €
+ Forfait frais de dossier	85,00 €
ou Frais d'acte complexe	131,00 €
Rédaction et analyse d'un projet	40,00 €



DATES DE VALEUR

Remise de chèques sur Crédit Agricole Alsace Vosges	J +1 ouvré *
Remise de chèques hors Crédit Agricole / remise mixte	J +1 ouvré *
Remise d'effets	E +2
Paiement d'effets domiciliés	E-1
Virement émis / prélèvement	J
Virement reçu	J
Remise d'avis de prélèvement	E

E = Échéance bancaire. - * Valeur jour sur l'ensemble des remises chèques avec les Comptes Services Essentiel et les Comptes à composer Pro et Agri.



RÉSOLURE D'UN LITIGE

Améliorer la qualité de notre service et de notre relation est une priorité du Crédit Agricole Alsace Vosges. Pour cela, un dispositif de traitement des réclamations clients est en place depuis plusieurs années :

Des recours en interne : l'agence et le service Clients

Le Directeur d'agence et l'ensemble de son équipe vous accompagnent au quotidien. Ils sont donc les plus aptes à répondre à vos questions et à vos éventuelles réclamations.

Si la réponse de l'agence ne vous a pas satisfait, vous avez la possibilité de solliciter le Service Clients par courrier :

Crédit Agricole Alsace Vosges – Service Clients
1 Place de la Gare – B.P. 20440 67008 Strasbourg CEDEX

Ou par un formulaire dédié sur notre site internet : www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/ (accès gratuit, hors coût de l'opérateur)

Des recours en externe : Le recours au Médiateur de la Caisse régionale est ouvert aux personnes physiques n'agissant pas pour leurs besoins professionnels.

Malgré les efforts réciproques, certains désaccords peuvent persister. En application de l'article L.316-1 du Code monétaire et financier, vous pouvez alors vous adresser gratuitement à un Médiateur en fonction du produit concerné. Celui-ci exerce sa fonction en toute indépendance et a pour mission de trouver une solution amiable.

Vous pouvez vous renseigner sur le déroulement de la procédure de médiation en consultant le site internet du médiateur concerné.

Pour les produits bancaires	Pour les produits financiers	Pour les produits d'assurances **
> Par courrier : Le Médiateur CS 151 75422 PARIS CEDEX 09	> Par courrier : Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02	> Par courrier : La Médiation de l'Assurance TSA 50 110 75441 PARIS CEDEX 9
> Par email : mediateur@fbf.fr	> Sur le site Internet : www.amf-france.org *	> Sur le site Internet : www.mediation-assurance.org *
> Sur le site Internet : www.lemediateur.fbf.fr *		

* Accès gratuit, hors coût de l'opérateur.

** Avant de solliciter l'intervention du Médiateur de l'assurance, vous devrez contacter le Service Relations Clients de l'Assureur :

- Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès, adressez-vous à : PREDICA, Relation et Service clients, 16-18, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris cedex 15
- Pour un contrat d'assurance Dommages (auto, habitation et autres), santé, adressez-vous à : PACIFICA, Service consommateurs, 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris cedex 15
- Pour un contrat d'assurance emprunteurs, adressez-vous à : CACI, Service clients, 40, allée Vauban, 59 110 La Madeleine.

Plateforme européenne de résolution en ligne des litiges de consommation

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>*

Nos engagements de délais

Vous avez formulé une réclamation, le Crédit Agricole Alsace Vosges s'engage à :

- Prendre en charge votre réclamation sous 48 heures ouvrées (sauf si une réponse vous est apportée immédiatement)
- À vous répondre dans les 10 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de votre courrier.
- Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier était nécessaire, nous nous engageons à vous en informer et à vous répondre dans un délai qui, sauf cas particulier ne devrait pas dépasser 2 mois.

Lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

La réponse est formulée sur support papier ou autre support durable convenu avec le client, dans les 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au Client dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.



CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES



- Pays de la zone Euro *
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE) **
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Pays de la zone euro :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Croatie.

Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

** Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Croatie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre-Échange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Île de Jersey, Île de Guernesey et Île de Man (intégrés à la zone SEPA au 01/05/2016).
- Le Vatican et Andorre (intégrés à la zone SEPA au 01/03/2019).
- Le Royaume Uni (ne faisant plus partie de l'Espace Économique Européen, mais restant membre de la zone SEPA).

RESTEZ CONNECTÉS À VOTRE BANQUE

PILOTEZ VOS COMPTES APPLICATION MA BANQUE (1)

- Visualisez l'ensemble de vos comptes.
- Effectuez vos opérations bancaires.
- Sécurisez vos achats en ligne avec Sécuripass.
- Contactez votre conseiller et prenez directement rendez-vous avec lui dans votre agence.
- Remboursez instantanément vos proches grâce à leur numéro de téléphone (2).



**PLUS DE 10 MILLIONS
DE CLIENTS
L'UTILISENT DÉJÀ * !**

* utilisateurs distincts, s'étant connectés au moins une fois dans les 30 derniers jours. Source : données (logs) applicatives Ma Banque.

PAYEZ AVEC VOTRE SMARTPHONE EN UN CLIN D'ŒIL

APPLICATION PAIEMENT MOBILE (1)

- **PAYEZ SANS CONTACT**
en magasin avec votre smartphone (3)
en un clin d'œil quel que soit le montant (4).
- **EFFECTUEZ VOS ACHATS SUR INTERNET**
rapidement et de manière sécurisée, sans avoir à saisir vos coordonnées bancaires sur les sites commerçants le proposant.



**TÉLÉCHARGEZ-LES
GRATUITEMENT (1)**



* Accès gratuit hors coût de l'opérateur. (1) Téléchargement et accès gratuits des applications Ma Banque et Paiement Mobile, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de ces deux applications nécessite la détention d'un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et d'un terminal de communication compatible avec accès Internet. L'utilisation de l'application Paiement Mobile est soumise à conditions et nécessite la détention d'une carte bancaire Crédit Agricole. • (2) Paylib entre amis permet d'effectuer des virements de particuliers à particuliers titulaires d'un compte ouvert dans les livres d'un établissement de crédit situé en France. Dans la limite de 500 € par virement et 900 € par jour. Le transfert peut être instantanément exécuté uniquement si le bénéficiaire est enrôlé ou connu de Paylib. Dans le cas contraire, il sera exécuté sous 3 jours maximum. (3) Disponible uniquement pour les propriétaires de smartphone Android disposant de la technologie NFC (Near Field Communication) pour les paiements de proximité chez les commerçants acceptants (i) la catégorie et la marque de votre carte éligible et (ii) le paiement en mode « sans contact » avec un terminal équipé de la technologie NFC. Attention, certaines limites de paiement peuvent s'appliquer en fonction du pays où vous êtes. • (4) Les plafonds appliqués sont ceux liés à l'utilisation de votre carte précisés dans le contrat de carte de paiement signé avec votre Caisse régionale. • Crédit photo : iStock.

Le Crédit Agricole est attaché à une information transparente. Aussi, pour conforter notre relation de confiance, nous vous communiquons les prix de nos principaux services bancaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les Conditions Générales de Banque sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, les clients étant informés au préalable, conformément à la réglementation. Les conditions sont exprimées hors taxes: il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA aux taux en vigueur à la date de facturation.

Elles peuvent être consultées en permanence dans nos agences et sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/*

Pour tout renseignement complémentaire, nos conseillers sont à votre disposition.

La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse Régionale. Renseignez-vous auprès de votre agence.

* Accès au site gratuit, hors coût de l'opérateur.

Document informatif à vocation non-publicitaire.

Crédit Agricole Alsace Vosges. Siège social: 1, place de la Gare - BP 20 440 - 67 008 Strasbourg CEDEX - 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07008967 :

- agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout, 75 436 Paris CEDEX 09. Voir le site : www.banque-france.fr/
- contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 Place des États-Unis – 92 127 Montrouge CEDEX
- contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 75 082 PARIS CEDEX 02

© Getty Images / Vincent Muller.

CGB1PRO25 - Imprimé par Parmentier Imprimeurs à La Wantzenau en septembre 2024. ♻️ Ne pas jeter sur la voie publique.

